

FORMATION AGENT DE SURETE ET SECURITE PRIVEE



OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Permettre aux agents de sûreté et aux inspecteurs vol d'entretenir leurs connaissances juridiques et leurs acquis en techniques professionnelles adaptées pour exercer dans le respect de la loi, des textes et de la déontologie, les activités privées de surveillance et de gardiennage.

DUREE

5 jours

PERSONNES CONCERNEES

Tous les agents de prévention, de sécurité, de surveillance et de gardiennage

EFFECTIF

1 A 14 Personnes

Prix

METHODE

Exposé didactique avec moyen multimédia et mise en pratique.

SANCTION

Attestation individuelle de formation

PRE-REQUIS

Savoir lire écrire et savoir compter

PROGRAMME

- Déontologie et les qualités propres à l'agent de sécurité
- Le cadre légal de la profession
- Les principes d'exercice exclusif et de neutralité
- La légitime défense
- L'atteinte à l'intégrité physique
- La non-assistance à personne en péril
- L'omission d'empêcher un crime ou un délit
- Le respect de la vie privée
- Définition et arme par destination
- L'acquisition et la détention
- Le port et le transport
- Les conditions d'armement
- Accueil et contrôle d'accès
- Le contrôle des parkings
- Le filtrage des personnes – véhicule
- L'accueil des visiteurs –accueil téléphonique
- La réception des colis
- Utilisation des moyens de communication
- Les moyens d'alerte pour l'incendie
- La prise en compte du poste de contrôle de sécurité
- Les différentes consignes